



INCIDENT REPORT'G

ATELIERS

LA GESTION DES ÉVÉNEMENTS CRITIQUES ET LES PROCESSUS DE SIGNALEMENT

Les ateliers seront animés par Maître Loïc Perein – Avocat – Docteur en Droit – Spécialiste FSA en droit du travail et se dérouleront sur trois matinées complètes :

4 septembre 2025 : Le protocole en 7 étapes (module 1)

Ce module sera consacré aux étapes à franchir en présence d'un incident. De la détection à la vérification des mesures prises, ces étapes seront détaillées avec des conseils tirés des expériences rencontrées sur le terrain. Ces conseils seront mis en pratique par l'intermédiaire de cas réels afin que les participants partagent leur expérience.

30 octobre 2025 : Le signalement aux autorités civiles (module 2)

Ce module sera consacré aux principes régissant le signalement des incidents aux autorités civiles. Il permettra de connaître et comprendre les exigences légales qui nécessitent de porter les situations à la connaissance des autorités de protection de l'adulte et de l'enfant. Il s'agira d'évoquer les bonnes pratiques, aux travers de cas concrets appelant chaque participant à apporter son savoir-faire.

27 novembre 2025 : Le signalement aux autorités pénales (module 3)

Ce module sera consacré aux principes réglant le signalement aux autorités pénales. Contrairement à ce qui est généralement imaginé sur le terrain, les situations devant être reportées constituent l'exception. Au travers d'exemple et de cas pratiques, les participants aborderont les bonnes pratiques afin de renseigner et d'accompagner correctement les personnes concernées par une infraction pénales (lésions corporelles, vols, injures, agressions sexuelles, etc.).

DATES

4 septembre 2025
30 octobre 2025
27 novembre 2025

HEURE

De 08h à 12h

LIEU

à confirmer

TARIF

3 modules
CHF 300.00

15 PARTICIPANTS MAXIMUM

**RÉSERVEZ VOTRE PLACE
DÈS MAINTENANT EN
ENVOYANT UN MAIL À :**

info@avop.ch